

8 mars : journée internationale de lutte des femmes De l'égalité, encore de l'égalité, toujours de l'égalité !

8 mars 1910 - 8 mars 2010

Cent ans de luttes
des femmes

1970 - 2010

Quarante années
de mouvement
de libération des femmes



8 mars 2010 - 17 octobre 2010

3e Marche Mondiale
des femmes

*Tant que toutes les femmes
ne seront pas libres,
nous marcherons !*

12 et 13 juin : manifestation
nationale et forum-débat à Paris

30 juin : manifestation euro-
péenne à Istanbul

En France, en Europe et dans le
monde, les débats et les actions
de cette 3e Marche mondiale
porteront sur quatre thèmes :

- **biens communs
et biens publics,**
- **paix et démilitarisation,**
- **travail des femmes et
autonomie financière,**
- **violence contre les femmes.**

*Toutes les infos sur :
www.mmf-france.fr*

Travail : l'égalité n'est pas au rendez-vous

Plus touchées que les hommes par le chômage et par le travail à temps partiel, les femmes gagnent toujours moins que les hommes.

Le temps partiel concerne 31% des femmes, contre 6 % des hommes. Qui dit temps partiel dit un salaire partiel qui ne permet pas de vivre décemment. Etre à temps partiel signifie dépendre d'un mari, d'un compagnon ou de la famille pour boucler les fins de mois. Sans véritable salaire, les femmes n'ont pas de véritable autonomie !

Tout-e salarié-e à temps partiel qui le souhaite doit pouvoir bénéficier d'un temps complet !

Les écarts de salaires entre hommes et femmes sont toujours de 25% en moyenne pour une situation de travail identique. Cet écart s'explique en partie par le temps partiel et les carrières discontinues. Mais une partie importante (11%) apparaît totalement inexplicable... si ce n'est par la "main invisible" des stéréotypes qui perdurent dans le monde du travail. Les emplois ne sont pas pesés et valorisés de la même façon s'ils sont considérés plutôt féminins ou plutôt masculins !

Il faut en finir avec ces inégalités salariales ! Les lois actuelles ne sont pas contraignantes : des plans d'égalité professionnelle et de rattrapage des inégalités salariales devraient être obligatoires ; des pouvoirs renforcés devraient être donnés aux élu-es du personnel pour agir en ce sens.

La loi du 26 mars 2006 prévoit que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes devait être réalisée au 31 décembre 2010 !

On est bien loin du compte : il y a donc urgence à agir dans les entreprises, dans la Fonction publique et au niveau interprofessionnel !

Le droit à l'avortement mis en cause

La loi de 1979 fait de l'avortement un droit. Pourtant, la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires), dite « Loi Bachelot », met en place des restructurations d'hôpitaux publics et supprime des centres d'IVG (interruption volontaire de grossesse) dans toutes les régions.

En Ile-de-France, depuis mai 2009, l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (le quart des IVG pratiquées en France) a fermé trois centres d'IVG. Des menaces pèsent sur d'autres centres comme Avicenne à Bobigny ou d'autres villes comme Lyon ou Orléans. Ces fermetures portent gravement atteinte au droit des femmes à avorter, à décider d'avoir ou non un enfant, à disposer librement de leur corps, droit essentiel pour leur libération.

Alors que l'avortement est déjà peu accessible à certaines femmes (mineures, femmes sans papiers), ces fermetures et regroupements risquent d'allonger les temps d'attente pour une intervention et obliger de nombreuses femmes à aller à l'étranger quand elles ont dépassé le délai légal d'intervention (12 semaines de grossesse). C'est un retour en arrière en contradiction avec l'obligation hospitalière, incluse dans la loi de 1979, qui reconnaît le droit à l'avortement et l'obligation du service public à pratiquer des IVG.

Sur ce terrain là aussi, nous devons nous mobiliser pour faire respecter le droit de chaque femme à choisir d'avoir ou non un enfant !

Des chiffres

3,3% des femmes âgées de 18 à 59 ans déclarent avoir subi des violences physiques ou un viol au sein de leur ménage.

En dehors du cadre familial, 6% des femmes ayant entre 18 et 59 ans ont été l'objet d'injures sexistes, 2,5 % ont été agressées physiquement et 1,5% ont déclaré avoir subi un viol ou une tentative de viol. Dans ce dernier cas, un sur cinq est perpétré par l'ex-conjoint et la moitié des victimes connaissent leur agresseur.

Dans la famille, tous les 3 jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ex-compagnon.

(chiffres : INSEE Première, n° 1180, fév. 2008)

Des violences intolérables

Quotidiennement, des femmes et des jeunes filles, de tout âge et de tout milieu, sont en but à des violences à caractère sexiste, des violences dues au seul fait que ce sont des femmes. Injures, coups, harcèlements sexuels, viols, prostitution, meurtres... : cela se passe dans la famille, le couple, dans la rue, au travail...

Dans la rue, ces violences commencent par des sifflets ou des attouchements ; ces comportements sont banalisés par les affichages publicitaires qui montrent des corps de femmes morcelés, dénudés et qui tendent à faire penser que les femmes ne sont que des objets de consommation. Ces situations ne sont que peu combattues tant la tolérance sociale vis-à-vis des violences subies par les femmes est grande.

La lutte contre les violences faites aux femmes passe nécessairement par la lutte contre le sexisme et la promotion de comportements non sexistes. Cela suppose de s'attaquer aux stéréotypes de genre et aux inégalités dans tous les domaines.

Le syndicalisme doit aussi agir sur ce terrain : identifier les situations de violences, qu'elles soient vécues à la maison ou au travail, dans la sphère privée ou dans la sphère publique, protéger et défendre les victimes de ces violences, se mobiliser pour une égalité réelle dans tous les domaines.

Il s'agit aussi de faire progresser la législation dans ce domaine. Un projet de loi-cadre, soutenu par Solidaires, a été élaboré en 2006 par le Collectif national des droits des femmes. Une telle loi, pour être efficace, devrait prendre en compte tous les aspects relatifs aux violences faites aux femmes, en reconnaissant qu'elles sont une illustration extrême de la domination masculine ; une telle loi devrait privilégier l'éducation et la prévention, la solidarité et le soutien aux victimes, même si la répression reste nécessaire.

Une nouvelle loi est en préparation, en réponse à la mobilisation des associations qui luttent sur ce terrain depuis des années...

Mais au-delà des déclarations d'intention, il faudra vérifier que le contenu, les moyens humains et financiers permettent enfin d'éradiquer cette violence intolérable !

Retraites : les femmes premières pénalisées !

Le gouvernement s'apprête à une nouvelle remise en cause du droit à la retraite : allongement du nombre d'années, remise en cause du droit à la retraite à 60 ans. Ces nouvelles attaques pénaliseraient encore plus lourdement les femmes que les hommes. Les femmes retraitées de 60 ans et plus perçoivent une retraite moyenne de 38 % inférieure à celle des hommes (1020 euros par mois contre 1636 euros). La moitié d'entre elles ont une retraite inférieure à 900 euros contre 20 % des hommes. La majorité des retraités au minimum vieillesse (629 euros) sont des femmes. Tout cela découle des inégalités de salaire durant la carrière professionnelle, du temps partiel, des interruptions liées aux charges familiales...

Les réformes passées les ont particulièrement touchées. Elles sont majoritairement concernées par la décote et, à l'opposé, minoritaires à bénéficier des mesures telles que la surcote, la retraite anticipée pour carrière longue ou les possibilités de rachat des trimestres d'assurance au titre des études. Au lieu de corriger les inégalités, les précédentes réformes ont au contraire réduit les dispositifs familiaux, alors qu'ils étaient déjà insuffisants à compenser les inégalités de pension. Aujourd'hui c'est la majoration de la durée d'assurance (MDA) pour les enfants qui est remise en cause au nom de l'égalité !

Pour résoudre les problèmes de financement des retraites, le Conseil d'orientation des retraites (COR), tout

en remarquant que « les difficultés financières du système renvoient en particulier à la faiblesse des taux d'emploi », se focalise uniquement sur l'emploi des seniors. Il laisse de côté la question du taux d'emploi des femmes, qui est pourtant encore loin de l'égalité avec les hommes. L'emploi des femmes, outre qu'il est la condition de leur autonomie, est un domaine où les politiques publiques peuvent jouer à fond en supprimant les obstacles qu'elles rencontrent, c'est à dire en luttant contre le temps partiel non choisi, en développant des structures d'accueil de la petite enfance, d'aide aux personnes dépendantes, etc. Ces activités répondent aux besoins sociaux et elles sont créatrices d'emplois.

Solidaires revendique le droit à la retraite pour tous et toutes à 60 ans, la garantie d'un taux de remplacement d'au moins 75 % et aucune retraite inférieure au SMIC !

Le 8 mars, de nombreuses initiatives ont lieu dans toute la France.
Lundi 8 mars 2010 - Manifestation à Paris 18 h 30 - Place de la Nation
à l'appel du Collectif Marche mondiale des femmes 2010
L'Union syndicale Solidaires appelle à participer à toutes ces manifestations pour les droits des femmes.

